

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 233

présenté par
Mme Corneloup

ARTICLE 48**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.